Publication de trajectoires de décarbonation

Objectif : Zéro Emission Nette

Périmètre opérationnel :
Neutralité carbone atteinte depuis 2018

LA BANQUE POSTALE

Scope 3
– Portefeuille de financements et d'investissements

1 Emissions financées : 10 288 ktCO_2e. Elles couvrent 91 % des encours cumulés des portefeuilles clientèle «entreprises» (activités de financement et investissement), immobilier commercial et immobilier résidentiel de La Banque Postale

(non retraitées des multi-comptages du scope 3)

2 Un alignement 1,5 °C déjà réalisé sur 2 secteurs carbo-intensifs(*)

	Secteur	
	Production d'électricité	100 % des projets financés sont des projets de production d'énergies renouvelables
	Charbon	Une politique sectorielle alignée sur les recommandations scientifiques Aucune exposition en portefeuille sur le secteur du charbon(**)

3 Des trajectoires d'alignement 1,5 °C définies sur 5 secteurs carbo-intensifs

	Secteur	Métrique utilisée	Point de départ 2020	Objectif 2030	Réduction 2020-2030	Scopes	Scénario
	Immobilier résidentiel («Mortgages»)	kgCO_2e/m²	22,19	11,98	- 46 %	1 & 2	IEA 2017B2D – Validation SBTi
	Immobilier Commercial («Commercial Real Estate»)	kgCO_2e/m²	23,63	15,02	- 36 %	1 & 2	IEA 2017B2D – Validation SBTi
	Automobile	gCO_2e/v.km	111	103	- 7 %	3	IEA NZE2050
	Aviation	gCO_2e/p.km	143	63	- 56 %	1 & 2	IEA NZE2050
	Ciment	kgCO2e/t de ciment	511	357	- 30 %	1 & 2	IEA NZE2050

4 Un alignement 1,5 °C à horizon 2030 sur les secteurs du pétrole et du gaz

	Secteur	Alignement 1,5 °C	
	Pétrole et Gaz	2030	Depuis octobre 2021, une politique sectorielle pionnière : La Banque Postale ne finance que les entreprises qui ont un plan de transition basé sur la science.

(*) La Net Zero Banking Alliance a identifié 9 secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre (dits « carbo-intensifs ») sur lesquels les banques doivent définir en priorité des trajectoires de décarbonation : agriculture, aluminium, ciment, charbon, immobilier, acier et fer, pétrole et gaz, production d'électricité, transport. Pour les identifier, La Banque Postale utilise une classification sectorielle définie sur la base de codes NACE.
(**) Secteur du charbon : Code NACE B5

Publication de trajectoires de décarbonation

Mesure des émissions financées

Portefeuille entreprises

Formule :

$$\textit{Emissions Financées}_{\textit{Scope i}} = \sum_{i}^{N} \frac{\textit{Emissions Entreprise}_{\textit{Scope i}}}{\textit{Chiffre d'affaires Entreprise}} \times \textit{Exposition Entreprise}$$

Données d'émissions de CO_2e

Priorité d'utilisation	Source	Description	Format
1a	**Bloomberg** Emissions **Publiées**	• Données d'émissions réelles pour plusieurs années au niveau entreprise [ktCO_2e] • Scopes 1 / 2 / 3 réels – Emissions issues des données publiées par les entreprises	Emissions en absolue
1b	**Bloomberg** Emissions **Estimées**	• Données d'émissions pour plusieurs années au niveau entreprise [ktCO_2e] • Scopes 1 / 2 / 3 estimés par un algorithme de machine learning établi par Bloomberg avec une approche sectorielle	Emissions en absolue
2	**CDP**	• Données d'émissions sur les scopes 1 / 2 / 3	Emissions en absolue
3	**ADEME**	• Base de bilans carbones de 2 500 entreprises françaises. L'année de calcul n'est généralement pas l'année actuelle • Données d'émissions réelles pour plusieurs années au niveau entreprise [tCO_2e] • Scopes 1 / 2 / 3	Emissions en absolue
4	**PCAF**	• Matrice de facteurs d'émissions exprimés en [tCO2e/M€CA] • 163 secteurs économiques et 44 zones géographiques couvertes : possibilité de faire le lien avec le code NACE • Scopes 1 / 2 / 3 • Nécessite le chiffre d'affaires	Facteurs d'émissions

Publication de trajectoires de décarbonation

Méthodologie

Secteurs de l'immobilier résidentiel et de l'immobilier commercial

L'approche de l'initiative SBT pour mesurer l'empreinte carbone des actifs immobiliers s'appuie sur le **"Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry"** (PCAF). Publié en novembre 2020 et validé par le GHG Protocol, ce référentiel fournit les meilleures pratiques pour mesurer l'empreinte carbone des émissions financées.

Immobilier résidentiel	Immobilier commercial
Prêts au bilan destinés à l'achat et au refinancement de logements	Prêts au bilan destinés à l'achat et au refinancement de biens immobiliers commerciaux
Le bien est utilisé uniquement à des fins résidentielles et non pour mener des activités génératrices de revenus	Investissements dans des biens immobiliers commerciaux
Les prêts destinés à la rénovation et à la construction sont hors-périmètre	Le propriétaire loue le bien qui est utilisé à des fins commerciales

Périmètre d'émissions considéré : émissions énergétiques liées à l'utilisation

- Scope 1, émissions directes liées à la consommation d'énergie sur site
- Scope 2, émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (combustion à la centrale)

Pour les bâtiments tertiaires, les émissions des surfaces communes et privatives sont comptabilisées.

Les émissions sont collectées ou estimées au niveau de chaque bien, puis agrégées au niveau du portefeuille en fonction d'un facteur d'attribution :

$$\text{Financed emissions} = \sum_b \frac{\text{Outstanding amount}_b}{\text{Property value at origination}_b} \times \text{Building emissions}_b$$

(with b = building)

Définition des trajectoires

1. Calcul du volume d'émissions attribuées pour l'année de référence (tCO_2e) :
   - Calcul des émissions pour chaque bien immobilier, à partir des hypothèses de consommation énergétique du parc français et après prise en compte des zones climatiques
   - Attribution des émissions au financeur selon le facteur approprié
   - Consolidation des émissions financées au niveau du portefeuille
2. Calcul de la surface détenue l'année de référence (m^2)
   - Collecte (ou estimation) des surfaces (en m^2) pour chaque bien
   - Calcul de la surface détenue à partir du facteur d'attribution
   - Consolidation au niveau du portefeuille
3. Calcul de l'intensité physique du portefeuille (tCO_2e/m^2) pour l'année de référence.
4. En l'absence de scénario Net Zero en France, définition de la trajectoire en intensité physique jusqu'en 2030 à partir de l'outil SBT, basée sur le scénario IEA B2DS ETP 2017

Publication de trajectoires de décarbonation

Méthodologie

Secteurs de l'automobile, de l'aviation et du ciment

Les trajectoires de décarbonation sur ces secteurs, à horizon 2030, ont été définies selon une méthode propriétaire.

Cette méthode est une approche hybride combinant une modélisation des plans de transition climat des principales contreparties de La Banque Postale et une modélisation du scenario de l'IEA « Net Zero 2050 ».

Périmètre d'émissions considéré :

Sélection des codes NACE pertinents pour la définition de chacun des secteurs. La Banque Postale a fait le choix de se positionner en amont de la chaîne de valeur sur chacun des secteurs, là où opèrent les contreparties pour lesquelles une mesure des émissions via une intensité carbone physique fait sens.

Mesure de l'exposition monétaire globale de chaque secteur (M€) (« portefeuille ») au 31/12/2021.

Sur chaque portefeuille, identification des principales contreparties et mesure des expositions associées (M€). Calcul du poids de chaque contrepartie i dans le portefeuille selon la formule :

$$Poids_i = \frac{Exposition_i (M€)}{valeur\ portefeuille\ (M€)}$$

Définition des trajectoires

Identification des données / mesures d'émissions de GES des principales contreparties. Analyse de leurs engagements climatiques, de leurs plans de transition climat, de leurs objectifs de réduction et leur stratégie d'alignement 1,5 °C.

Projection des intensités carbone physique de chaque contrepartie à partir de leur intensité de référence 2020 et des cibles moyen terme qu'elles ont définies. Calcul du taux de variation annuel de l'intensité par application d'une formule CAAGR.

Pour les contreparties ne publiant ou ne communiquant pas d'information sur leurs émissions et leurs trajectoires, attribution par défaut d'une intensité carbone physique proposée par le scenario sectoriel IEA « Net Zero 2050 ».

Calcul annuel de l'intensité du portefeuille à horizon 2030 :

$$Intensité\ portefeuille_{année\ i} = \sum_i poids_i \times intensité_{i,j}$$

où i : contrepartie, j : année

La structure de chaque portefeuille est supposée stable dans le temps.

LA BANQUE POSTALE - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 585 350 218 €. Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres 75 275 Paris CEDEX 06. RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.